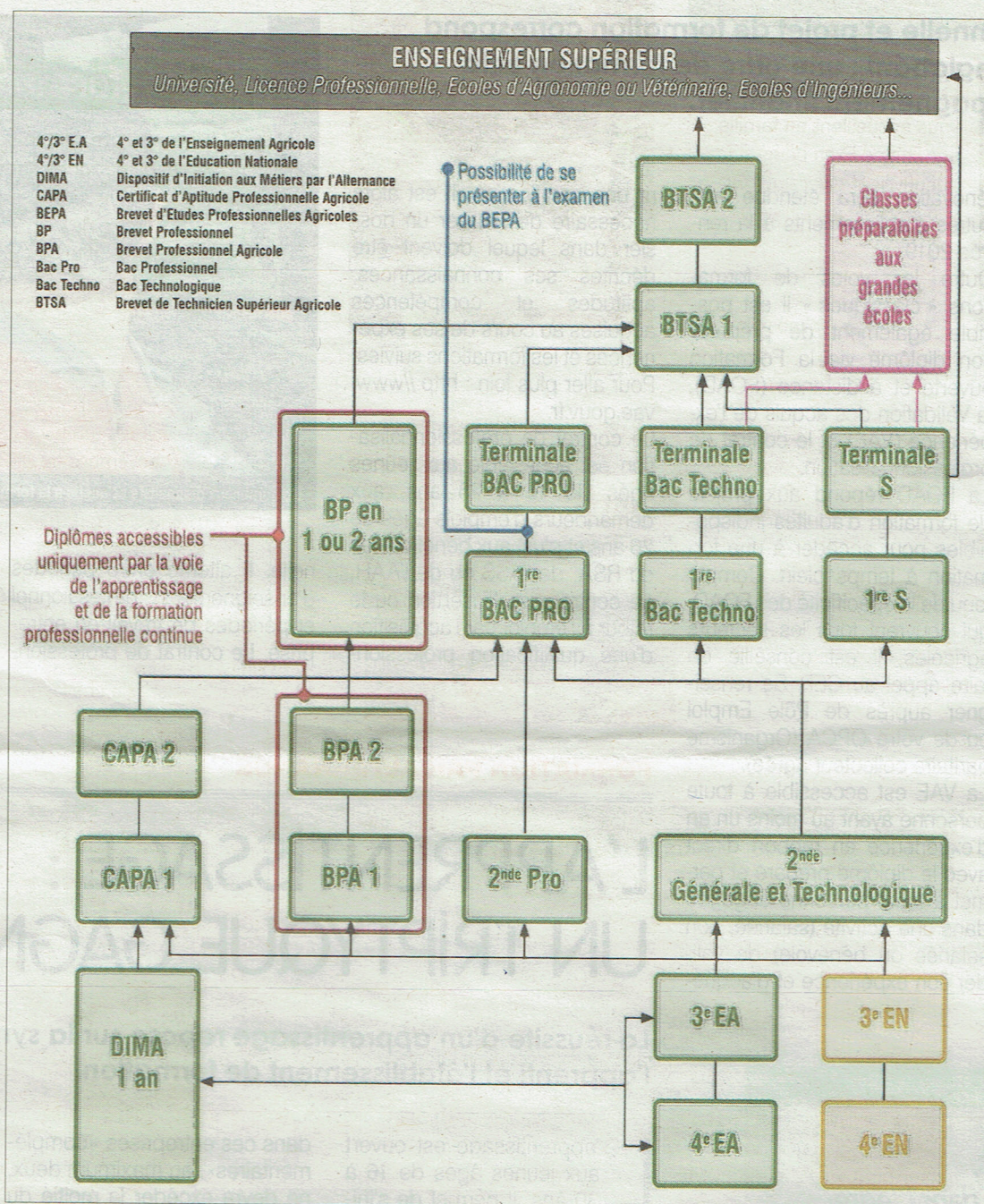


FORMATION AGRICOLE

DÉCROCHER LA « CLÉ DES CHAMPS »

Quel que soit votre parcours, quel que soit votre projet, une formation existe pour vous !

Aujourd'hui, l'obtention de la Capacité Professionnelle Agricole (CPA) est un prérequis indispensable pour s'installer en agriculture. En effet, lors de votre installation vous serez soumis au Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles (SDREA) qui tient compte de vos qualifications. Par ailleurs, la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) est également conditionnée à l'obtention de la CPA. De plus, le métier d'agriculteur exige une multitude de compétences et responsabilités compte tenu des différentes activités qu'il effectue : conduite du vivant, gestion administrative et économique, commercialisation, entretien du matériel, communication, travail en groupe... Afin d'accompagner les futurs chefs d'exploitation dans l'acquisition de toutes ces qualifications, les différents parcours, proposés par l'enseignement agricole, offrent une formation adaptée à chaque profil. Trois « voies de formation » sont envisageables : la voie scolaire – avec ou sans alternance –, l'apprentissage et la formation professionnelle continue pour adultes. Quel que soit votre choix, vous vous engagez dans un parcours de réussite où la palette des spécialités couvre l'ensemble des productions agricoles et où l'immersion en milieu professionnel est prédominante. L'enseignement agricole est rattaché au ministère en charge de l'agriculture. Notez que des passerelles sont possibles avec les diplômes de l'Éducation nationale. ■



ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Édito



Guillaume Gonet, président de Jeunes Agriculteurs Centre

« Aujourd'hui, l'agriculture est un secteur complexe et qui tend à l'être davantage demain. Nos agriculteurs s'adaptent sans cesse pour faire face aux mutations sociales, environnementales et réglementaires. Pour cela, la formation initiale et continue doit fournir aux futurs exploitants les connaissances et compétences nécessaires pour s'installer sereinement sur des projets viables, vivables et transmissibles. De plus, l'orientation et les contenus pédagogiques doivent permettre le maintien des différentes filières pour préserver la richesse de notre territoire. Le défi du renouvellement des générations en agriculture est de taille. JA Centre-Val de Loire souligne : devenir agriculteur ne s'improvise pas. La professionnalisation des porteurs de projets en agriculture est un gage de réussite pour l'avenir. Pour cela, les expériences sont indispensables. Le salariat peut être une solution, notamment via le service de remplacement, pour enrichir ses compétences et connaissances, prendre du recul sur son projet et le faire évoluer en conséquence. »

Bon à savoir /

Obtenir la CPA

Il faut :

- être en possession d'un diplôme enregistré au répertoire national des certifications professionnelles de niveau égal ou supérieur au niveau IV agricole ;
- être en possession d'un plan de professionnalisation personnalisé validé.

Pour visualiser la liste des diplômes reconnus pour la CPA, cf. arrêté du 29 octobre 2012 JORF n°0279.

UNE PÉDAGOGIE ANCRÉE DANS LE RÉEL

La voie scolaire apporte des savoirs d'ordre général, technologique et professionnel.

Parmi les 35 établissements d'enseignement agricole présents en Centre-Val de Loire, trente d'entre eux dispensent des formations par voie scolaire conduisant à l'obtention d'un diplôme reconnu pour la CPA : BTS, Bac professionnel et Bac technologique. Ancrés dans leur territoire, ces établissements proposent un cadre de vie et de travail propice aux études et à l'épanouissement personnel. En effet, ces derniers disposent d'outils de production favorisant la mise en situation des étudiants à l'instar des 9 exploitations agricoles

présentes dans les établissements publics. L'enseignement agricole se distingue également par une dominance de l'alternance (60 % des élèves), vecteur de mixité sociale qui participe à la construction d'une vie citoyenne.

Les établissements publics se caractérisent par une offre de formation large, englobant les formations générales, technologiques et professionnelles, traitant l'ensemble des productions agricoles.

Les établissements privés (hors les Maisons familiales rurales - MFR -), sont, pour la plupart,

d'avantage spécialisés dans une ou plusieurs productions et dispensent des formations technologiques et professionnelles.

Les MFR ont un mode de fonctionnement particulier intitulé « rythme approprié » pour tous types ou niveaux de formation. Une partie importante du temps de formation est passée en entreprise. La pédagogie est alors adaptée à cette situation. Les élèves conservent un statut scolaire : ils ne sont pas apprentis et ne sont pas rémunérés. Cette approche éducative associe la formation générale et la formation pro-

fessionnelle, en étroite relation avec les réalités du terrain.

Pour plus d'informations :

<https://www.mfr.asso.fr/>

A la suite d'un Bac S, STAV ou d'un BTS, les jeunes ont l'opportunité de poursuivre leurs études via les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) pour accéder aux diplômes d'ingénieur ou de vétérinaire mais également de poursuivre vers des formations universitaires (DUT, licence professionnelle, master). ■

Pour trouver une formation en Centre-Val de Loire : <http://www.centre.educagri.fr/>